

agenda

14 mai

Vide-grenier organisée par l'ALC de l'école

21 mai

Fête de la Randonnée à Largentière: un départ se fera de la place de la mairie de Chassiers à 9h15.

24 juin

Kermesse de l'école

Animations estivales

08 juillet: Concert de chants celtiques

22 juillet: Théâtre de Boulevard

Du 11 août au 13 août: Nuits des étoiles

27 août: chansons à textes

Ramassage objets encombrants

Rappel des dates: le 05/05, 02/06, 07/07

Pour l'organisation de la tournée, il faudra appeler la mairie le matin au 04 75 39 11

16, du lundi au vendredi ou par mail mairie.chassiers@orange.fr au moins 48 heures avant.

Recensement militaire/citoyen

Les jeunes âgés de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie en présentant une pièce d'identité et un livret de famille à jour. Cette démarche est nécessaire pour effectuer la Journée de Défense et de Citoyenneté. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

Déclarez vos ruches

La période de déclaration se fait chaque année du 1er septembre au 31 décembre. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne:

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Ceci est une obligation annuelle pour tout apiculteur.

la parole à...

Suite à la mise en place du plan de sauvegarde, vous allez recevoir un document concernant les risques auxquels la commune peut être affectée. Il est à lire et à conserver.

Pour que ce plan puisse s'appliquer correctement nous demandons aux personnes isolées, fragiles de se faire connaître en mairie en retournant le formulaire que vous allez recevoir dans quelques jours.

Nous souhaitons instaurer une réserve communale de sécurité civile pour venir en aide aux élus et aux agents communaux en participant au soutien et à l'assistance à la population en cas de crise (dégager les routes, gérer la réception en cas d'évacuation...)

Pour éviter d'avoir à appliquer ce plan, je vous rappelle que, tous, nous sommes concernés par le débroussaillage autour de nos maisons.

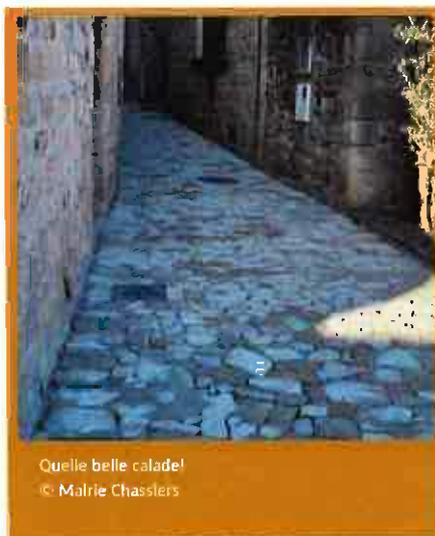
Dans ce bulletin, vous trouverez une synthèse du budget primitif ainsi qu'un état financier des travaux de la revitalisation du village.

Pour plus d'informations, vous êtes invités à venir consulter l'affichage à la mairie ou sur le site internet chassiers.fr

Bonne lecture.

Hélène MOUTERDE
Maire de Chassiers

l'instantané



Quelle belle calade!
© Mairie Chassiers

Chassiers ACTU

bulletin municipal de la
commune de CHASSIERS
N° 44 avril | mai | juin 2023.

Directrice de la Publication

Hélène MOUTERDE.

Comité de rédaction

C. Hernandez,

G. Suerinck, M. Courthial

Ont collaboré à ce numéro:

Amaël Raphaneau

Marie-Annick Blachère

Virginie Mathieu

Nicolas Charrier

jeunesse

éducation

économie

équipement

enfance

culture

environnement

Un samedi festif à l'école

Ce samedi 1er avril, l'Amicale Laïque de Chassiers a organisé le carnaval de l'école.

Au programme de cette après-midi festive:

- buvette et petite restauration sucrée/ salée
- crêpes et barbapapas;
- musique d'ambiance.

Les enfants déguisés et les adultes étaient présents pour la déambulation dans le village avec le bonhomme carnaval.

On n'oubliera pas le temps fort de ce carnaval, quand on a brûlé le magnifique poisson fabriqué par les parents de L'ALC et peint par les élèves de l'école.

Après la pause goûter a eu lieu le tirage de la tombola.

Un bon moment partagé en famille!

©VirginieMathieu



Création d'une réserve communale de sécurité civile

La réserve communale de sécurité civile vous permet d'aider les élus et les agents municipaux en participant au soutien et à l'assistance de la populations en cas de crise. Il n'y a pas de condition de recrutement, d'âge ou d'aptitude physique. L'engagement prend la forme d'un contrat que vous signerez avec le maire. Des séances d'information seront organisées par la mairie.

La réserve communale de sécurité civile est organisée par la mairie qui le souhaite.

La réserve communale de sécurité civile vous permet d'aider les agents municipaux dans les situations suivantes :

- Catastrophe naturelle (par exemple, inondation, incendie de forêt)
- Accident industriel

Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Les missions qui peuvent vous être confiées sont les suivantes :

- Information de la population sur les risques
- Participation à l'alerte des populations ou à l'évacuation d'un quartier
- Aide à la protection des meubles des personnes en zone inondable
- Accueil des sinistrés dans un centre de regroupement
- Suivi des personnes vulnérables en période de canicule ou de grand froid
- Surveillance de massifs forestiers ou de cours d'eau
- Aide au nettoyage et à la remise en état des habitations
- Aide aux sinistrés dans leurs démarches administratives
- Collecte et distribution de dons au profit des sinistrés

Si vous êtes intéressé par la démarche, vous pouvez prendre contact avec la mairie.

Pour plus d'informations: <https://www.justice.fr/fiche/reserve-communale-securite-civile>

Vote du budget 2023

FINANCES COMMUNALES - VOTE DU BUDGET 2023 : le Conseil Municipal, par 10 VOIX POUR, 01 VOIX CONTRE et 01 ABSTENTION, approuve le budget primitif 2023.



C'est un document prévisionnel qui retrace toute les opérations de dépenses et recettes de la commune pour l'année à venir. C'est un engagement sur une année et il doit obligatoirement être équilibré.

Il s'articule autour de deux sections : la section de fonctionnement qui retrace l'ensemble des opérations courantes de la commune et la section d'investissement sur les bâtiments, la voirie, les réseaux, les espaces publics ou les achats d'équipement

Les chiffres clés :

1 658 970.77 € pour la section de fonctionnement : + 12 % par rapport au budget de 2022

2 513 101 € pour la section d'investissement

1 832 782 € de dépenses d'équipement nouvelles



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : fournitures des repas aux enfants - fournitures scolaires - charges de personnel - cotisations aux différents syndicats, le versement des subventions aux associations...



Vote du budget 2023 (suite)



Subventions 2023 :

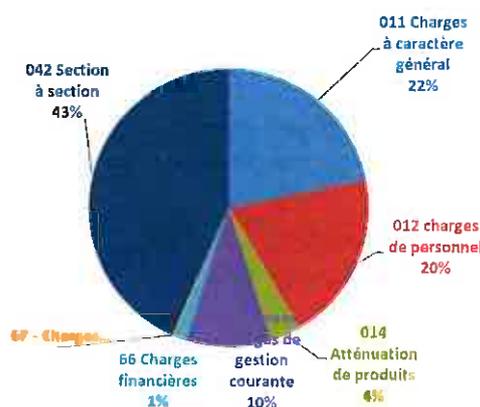
800 € pour les sorties scolaires (Amicale laïque de Chassiers)

300 € aux associations : la Castagnade, ACCA, les Baroulaïres, Clair d'Etoiles et Brin d'Jardin, l'Amicale des Sapeurs-pompiers de LARGENTIERE et pour Solidarité Ukraine Sud Ardèche

687 € pour la coopérative Scolaire (école)

500 € pour la nouvelle association « Bonne Rencontre » qui va reprendre l'épicerie de CHASSIERS

FONCTIONNEMENT : DEPENSES			
Compte budgétaire	TYPE DE DEPENSES	CA 2022	BP 2023
011	Charges à caractère général	147 046 €	361 826 €
012	Charges personnel, frais assimilés	275 286 €	329 144 €
014	Atténuation de produits	59 108 €	59 110 €
65	Autres charges de gestion courante	133 946 €	162 000 €
66	Charges financières	10 014 €	23 891 €
67	Charges exceptionnelles	1 295 €	4 000 €
022	Dépenses imprévues		
023	Virement à la section d'inv.		700 000 €
042	Opération ordre transfert	17 767 €	19 000 €
		644 462 €	1 658 971 €

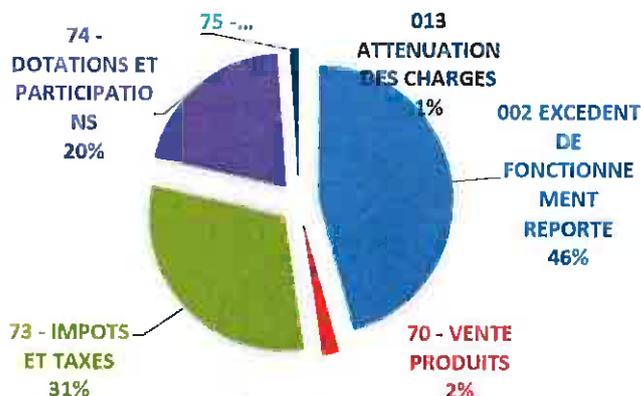


Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, garderie), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions...



FONCTIONNEMENT : RECETTES			
Compte budgétaire	Type de recettes	CA 2022	BP 2023
013	Atténuation de charges (remboursement de charges de personnel)	12 518 €	16 800 €
70	Prest. serv. & ventes divers (recettes du service périscolaire, de l'occupation du domaine public ...)	37 077 €	33 000 €
73	Impôts & taxes (impôts locaux)	535 156 €	511 671 €
74	Dot., subventions & participations (dotations de l'Etat)	347 131 €	337 692 €
75	Autres produits de gestion courante	2 923 €	
76	Produits financiers		2 000 €
77	Produits exceptionnels	7 088 €	
002	Résultat reporté de 2022	711 483 €	757 808 €
		1 653 375 €	1 658 971 €



Vote du budget 2023 (suite)

2-MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION PAR RAPPORT A 2022

Le Conseil Municipal approuve les taux des impôts locaux pour 2023 (même taux qu'en 2022) pour un produit attendu de 466 693 € :

- Taxe foncière sur le bâti : 16,92 % + 18,78 % (taux départemental) = 35,70 %
- Taxe foncière sur le non bâti 95,52 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 17,76 %

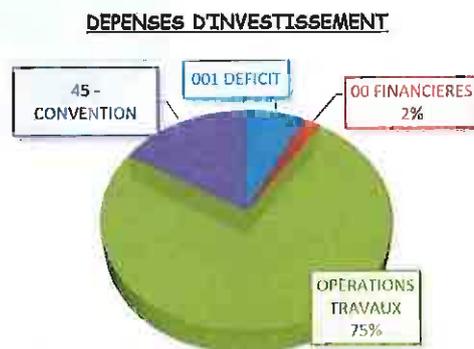
(Les taux communaux n'ont pas augmenté depuis 2011)

Les dépenses d'investissement

Les investissements principaux nouveaux :

- La voirie pour 164 500 € avec le goudronnage de voies communales ...
- L'école pour 62 666 € avec le projet de récupération des eaux pluviales avec un volet paysager (végétalisation de la cour de l'école), le changement du sol dans une classe ...
- La revitalisation du centre-bourg pour 1 144 481 € : la maîtrise d'œuvre, l'aménagement de place et des rues adjacentes, le réseau pluvial.
- L'opération 1081 « délégation de maîtrise d'ouvrage pour les réseaux du SEBA au village » pour 430 291€, avec une subvention de l'agence de l'Eau de 112 050 €, le remboursement du SEBA et une régularisation d'écriture pour 70 365 €
- L' Aménagement du carrefour de Béthanie pour 216 000 €
- L'étude pour l'Aménagement du bâti de la place des Magnans - ex maison VALCKE pour 50 400 €
- L'étude pour l'aménagement de l'espace sous la chapelle Saint-Benoît pour 48 000 €

INVESTISSEMENT : DEPENSES			
Compte budgétaire	Type de dépenses	CA 2022	BP 2023
001	Solde d'investissement reporté	156 818 €	192 582 €
10	Dotations		
20	Immobilisations et subventions SEBA	118 979 €	435 934 €
21	Immobilisations corporelles	303 582 €	1 832 782 €
16	Remboursement d'emprunts	34 645 €	51 803 €
45	Opérations pour compte de tiers - SEBA	261 059 €	
		875 084 €	2 513 101 €

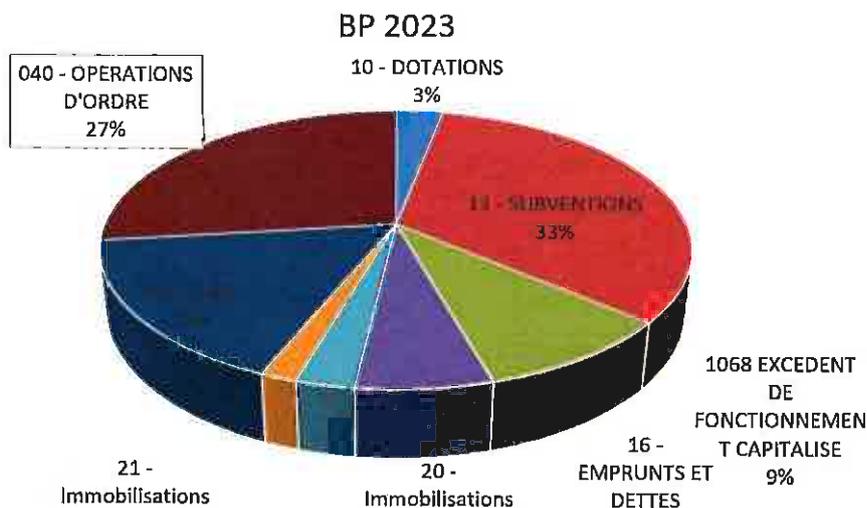


Vote du budget 2023 (fin)

Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement regroupent le recouvrement de la taxe d'aménagement, des subventions ou éventuellement le recours à l'emprunt.

INVESTISSEMENT : RECETTES			
Compte budgétaire	Type de recettes	CA 2022	BP 2023
10	Dotations	103 667 €	80 000 €
13	Subventions d'investissement - DET Conseil Départemental - Conseil Régional	105 548 €	871 932 €
16	Emprunts et dettes assimilées	520 €	169 377 €
21	Immobilisations corporelles		45 000 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	190 000 €	251 105 €
021	Virement de la section de fonctionnement		700 000 €
28	Amortissement des immobilisations		19 000 €
45	Opérations pour compte de tiers - SEBA	265 000 €	376 687 €
		664 735 €	2 513 101 €



Tous ces documents sont consultables sur le site de la commune et à l'affichage en mairie.

L'épicerie de Chassiers a fermé ses portes au cours de l'année 2022. Voyant les portes fermées, un petit groupe d'habitantes de Chassiers et des communes alentours s'est rassemblé autour de l'envie de faire revivre ce petit commerce de proximité. C'est ainsi qu'est née l'association Bonne Rencontre.

Les objectifs de cette épicerie associative sont simples:

- Proposer un service de proximité en assurant la vente de produits frais et de première nécessité
- Valoriser les producteurs et artisans locaux
- Mettre en avant des produits de qualité issus de circuits courts (fruits et légumes, pain, fromages, œufs, pâtisseries, viande, bière, vin et bien d'autres !)
- Participer à la vie du village de Chassiers notamment via l'événementiel
- Offrir un espace convivial favorisant le lien social, la solidarité et l'entraide.

L'association Bonne rencontre a lancé une campagne de financement participatif afin de lui permettre d'assurer les débuts de l'épicerie associative du village.

<https://www.helloasso.com/associations/bonne-rencontre/collectes/faisons-revivre-l-epicerie-de-chassiers>

& en Val de Ligne

La solidarité est toujours d'actualité

SOUTIEN A L'UKRAINE

L'association Solidarité Ukraine Sud-Ardèche, située à Largentière, présidée par Eric Glanowski, continue sa collecte de vêtements chauds, couvertures, produits d'hygiène et médicaments. En décembre, l'association a pu acheminer 150 colis jusqu'à Kiev grâce à une logistique commune et à un partenariat avec plusieurs associations.

Vous pouvez déposer vos dons à la suite des fêtes de l'argentière, sous le tribunal, le mardi de 14h00 à 17h00. Une demande spécifique de pelotes de laine est adressée pour la confection de couvertures et de chaussettes réalisées par des bénévoles.

Renseignements : solidariteukrainesudardeche@gmail.com

SOUTIEN A LA TURQUIE ET LA SYRIE

La Fondation de France et la Croix Rouge font appel à la générosité pour venir en aide aux populations affectées par les deux violents séismes survenus au sud-est de la Turquie, jusqu'à la frontière syrienne.

Pour faire un don : www.fondationdefrance.org - www.croix-rouge.fr

L'obligation légale de débroussaillage

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation - Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation.

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est faire face à cette menace : vous limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens.

Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (ou 100 mètres - à adapter au contexte communal) autour de vos bâtiments ou autre équipement. Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues.

<https://www.chassiers.fr/L-emploi-du-feu>

La parole aux commerçants...

Le ver o tof

Situé sur la place du village, LE VER O TOF a ouvert ses portes pour sa quatrième saison le jeudi 07 avril. Possibilité de manger sur place ou à emporter midi et soir.

Nouvelle carte
0475932675 sur réservation
FACEBOOK.
leverotof.07@gmail.com

La Clède

L'auberge La Clède rouvre en mai.
Pour tout renseignement ou réservation: 0475391435

Les Ranchisses

C'est sur la commune de Chassiers, village de caractère que l'on trouve le domaine des Ranchisses.

Venez découvrir ce lieu encre sur son territoire: un restaurant traditionnel, une bulle bien-être avec son spa, le padel ce nouveau sport à découvrir.

Plus d'informations: www.lesranchisses.fr

Commerces ambulants sur la place d el'Aire

Une vente de pains et de pâtisseries est mise en place par "Douceur sauvage" sur la place de l'aire tous les dimanches matins de 8 heures à 12 heures.

"Le bon plant" propose des plants variétés anciennes et reproductibles jusqu'à fin mai le dimanche matin.

Le pizzaiolo est présent le mardi soir sur la place de l'aire.

Un loisir en plus

Deux tables de ping-pong ont été installées, l'une à côté de l'école et l'autre à côté du city park.

A vos raquettes!



©Marle-AnnickBlachère

Vous avez dit revitalisation ?

Les travaux d'aménagement des espaces publics du bas du village sont bien avancés. La rue de Chalendar a été rouverte à la circulation le lundi 16 avril et la place des Magnans sera finalisée avant l'été. L'aménagement de la rue de la Grand Font sera réalisé en octobre.

Il s'agit d'un projet important pour notre village qui, on l'espère, favorisera son dynamisme, offrira des espaces de rencontre améliorés, embellira le patrimoine. Pour ne pas devenir un simple village dortoir, donner envie de fréquenter et d'habiter le centre est essentiel.

Des réunions, des ateliers de concertation, un questionnaire, les débats en conseil municipal, le travail avec les entreprises, la contestation même ont contribué à faire évoluer le projet. Il en ressort un aménagement qui emploie un maximum de techniques traditionnelles (murs en pierres sèches, calades en grès). La croix et la fontaine seront remontées sur la place à l'automne, restaurées et mises en valeur grâce au travail d'un tailleur de pierre. La fontaine qui ne coulait plus depuis de nombreuses années sera remise en eau, réutilisant l'eau canalisée d'un extraordinaire réseau souterrain bâti par les anciens.

Dépenses aménagement (hors réseaux)	Situation mi-avril 2023
Honoraires Maîtrise d'œuvre	50 208,67 €
Concertation (CAUE, Villages Vivants, Atelier L)	14 672,00 €
Travaux HT	598 006,50 €
TOTAL HT Aménagement	662 887,17 €
Indice des prix à prévoir (env. 8%)	53 030,97 €
Total HT avec application inflation 8%	715 918,14 €

Autres travaux complémentaires	
Calade Impasse Saint-Benoît (M. Krasousky)	20 100,00 €
Plateau rue Chalendar (Durand pavage)	14 216,00 €
Calade des prés (M. Krasousky)	15 405,00 €
Pavage complémentaire rue Chalendar	1 192,00 €
Total HT travaux complémentaires	49 721,00 €

Recettes projet d'aménagement	
Etat (DETR)	228 540,00 €
Région (Bonus relance)	100 000,00 €
Département (Pass territoire)	100 000,00 €
Région (Contrat ambition région)	120 000,00 €
Europe (Leader)	18 000,00 €
Total subventions	566 540,00 €

Taux de subvention : 79,13%
Reste à charge commune : 149 378,14 €

Budget - autres subventions	
Département (Villages de caractère)	20 000,00 €
PNR des Monts d'Ardèche (coup de pouce)	15 000,00 €
Total subventions	35 000,00 €

Taux de subvention : 70,39%
Reste à charge commune : 14 721,00 €

Concernant les coûts des travaux qui ont pu inquiéter. Nous avons frappé à toutes les portes, fait de multiples dossiers de demande de subventions et avons réussi à les obtenir auprès de tous les partenaires possibles (Europe, Etat, Région, Département, Parc des Monts d'Ardèche). Après actualisation des prix ce début avril, le taux de subvention s'élève à 79%, pour un reste à charge de la commune de 149378€.

Remercions la bonne gestion et la pertinence du projet du bureau d'études, le travail administratif des agents de la commune et la qualité et le professionnalisme des entreprises avec qui il a été possible de trouver les solutions et les compromis en terme d'organisation du chantier, de solutions esthétiques et économiques.



©AmaëlRaphaneau



Infos diverses

Piscine "La Perle d'eau" (en dehors des vacances scolaires)
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 12h - 14h et 17h - 19h
Mercredi : 12h - 19h
Samedi : 12h - 18h
Dimanche : 9h - 14h

France services
La Poste Largentière
Accompagnement dans les démarches administratives.
Du Lundi au Mardi : de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 16h30
Le Mercredi : de 09h00 à 12h00
Du Jeudi au Vendredi : de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 16h30

vie pratique

Ramassage des déchets

Ordures ménagères = poubelles vertes
vendredi matin toute l'année, mardi et vendredi matin en juillet-août

Emballages recyclables = poubelles jaunes
mardi des semaines IMPAIRES

Déchetterie du SIDOMSA

Du Lundi au Vendredi de 13h30 à 16h30 ;
le samedi de 9h à 12h

Recyclerie LES RECYCL'ARTS

A Uzer et Largentière. Collecte gratuite sur rdv. Infos sur lesrecyclarts.fr

Château de la Vernade
1, Place Pardoën
07110 CHASSIERS

04.75.39.11.16

mairie.chassiers@orange.fr

chassiers.fr

